**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA GIPA 2021**

***(Acte non transmissible en préfecture)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Vu l’arrêté du 23 juillet 2021 fixant au titre de l'année 2021 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …,* remplit les conditions pour bénéficier de la GIPA au titre de l'année 2021 ;

***Le cas échéant pour un fonctionnaire :***

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …, (grade) …,* en qualité de fonctionnaire détient un grade dont l'indice terminal est inférieur ou égal à la hors-échelle B et a été rémunéré sur un emploi public pendant au moins trois ans pendant la période de référence de quatre ans prise en considération soit du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020 pour la GIPA 2021 ;

***Ou pour un agent contractuel :***

Considérant que Monsieur *(ou Madame) …,* recruté en qualité d'agent contractuel est rémunéré sur la base d'un indice, dont le montant est inférieur ou égal à la hors-échelle B, a été employé de manière continue sur la période de 4 ans prise en considération, soit du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020 pour la GIPA 2021, par le même employeur public ;

Considérant les indices majorés perçu par Monsieur *(ou Madame) …* au 31 décembre 2016 : IM... et au 31 décembre 2020 : IM ... ;

***Le cas échéant : pour les agents à temps partiel ou à temps non complet :***

Considérant, la quotité de temps de travail ...% ou .../35ème travaillé par Monsieur *(ou Madame) …* au 31 décembre 2020.

**ARRETE**

**Article 1er :**

Il est attribué à Monsieur *(ou Madame) …* une indemnité dite de Garantie individuelle du pouvoir d'achat de ... euros (brut) au titre de l'année 2021.

**Article 2 :**

Le Directeur Général *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

**Article 3 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,